



Haute-Normandie

COMPTE RENDU DU CE DU 26 Juin 2015

Point 1: Approbation des procès-verbaux :

- ✓ Approbation du PV du 26 mars à l'unanimité

Entre le point 1 et le point 2

- ✓ **Le SNU** s'est associé à la déclaration de la CFDT dénonçant le processus de réorganisation du bassin et son opacité. **Le SNU** a alerté la direction sur le défaut d'information en direction des agents sur les possibilités de recours.

Point 2: Information en vue de consultation sur les modalités de mise en œuvre, dans le cadre de la réforme territoriale, du regroupement des établissements au sein de Pôle emploi :

- ✓ Présentation générale sur la base d'un document national présenté en CCE du 16 juin. Ce point sera à nouveau abordé en septembre spécifiquement sur l'organisation de la future région Normandie.
- ✓ Une mobilité géographique est prévue pour les cadres dirigeants et les directeurs de services. Les agents seront concernés par certains déplacements mais devraient plus travailler en visio ou audio conférences.
 - **Intervention SNU** : Le schéma pour les agents n'est pas très clair. La direction insiste sur la mobilité géographique mais ne dit rien sur la mobilité professionnelle ? Par exemple pour les agents du service paie HN & BN, ne restera-t-il qu'un seul service ou pas ?
 - DR : Nous réaffirmons qu'il n'y aura pas de mobilité géographique pour les agents de services mais ils seront contraints à des déplacements professionnels. Les services resteront en doublon. Il y aura une autre méthode de travail.
 - **Intervention SNU** : Que deviennent les accords des différentes régions, par exemple pour l'OATT qui n'est pas le même en Basse et Haute Normandie ?
 - DR : Les DRH ont fait remonter les différents accords à la DG. Pas de retour pour le moment, donc l'accord OATT de chaque région se maintiendrait jusqu'à l'étude. IL y aura 3 options possibles :
 1. Les 2 régions gardent leur accord
 2. L'accord le « plus favorable » sera gardé
 3. Renégociation d'un nouvel accord commun

- **Intervention SNU** : Nous pensons que l'option 1 n'est pas possible juridiquement dans la mesure où les accords OATT sont rattachés à des établissements qui disparaîtront au 1^{er} janvier 2016. Nous souhaitons savoir également ce que devient la dissolution des biens et prestations du CE à compter de janvier 2016 ou novembre 2015 s'il n'y a pas de prorogation de mandats ?
- Le secrétaire du CE : S'il n'y a pas de prorogation des mandats, il y aura clôture des comptes au 16 novembre et donc plus de prestation jusqu'à installation de la nouvelle mandature au cours du 1^{er} trimestre 2016. Le CE pense maintenir tout de même la dotation de Noël agents et enfants par contre il n'y aura pas de dotation exceptionnelle.

Point 3:Information en vue de consultation sur le nouveau parcours du DE :

- ✓ Difficile de résumer en quelques lignes un document dense de 53 pages – Nous tenons à votre disposition ce document - . Ce NPDE a 4 objectifs :
 1. Simplifier et fiabiliser l'inscription du DE et la demande d'allocation. Donc dématérialiser complètement l'inscription pour le 1^{er} trimestre 2016.
 2. Améliorer la qualité de l'indemnisation.
 3. Renforcer l'accompagnement des DE
 4. Améliorer la personnalisation de l'accompagnement du DE
- **Intervention SNU** : Comment se passera la vérification des identités en ligne ? Qui traitera les attentes et comment ?
- DR : Nous sommes en attente du décret pour la vérification de l'identité. Les attentes seront traitées par l'ELD « en bonne intelligence ». Certaines attentes vont disparaître, d'autres vont apparaître, tout cela s'équilibrera.
- **Avis du SNU** : La direction n'a pas été capable de dire quelles attentes disparaîtront et comment tout cela s'équilibrera. Le SNU s'inquiète fortement du traitement par les ELD « en bonne intelligence », c'est difficilement le cas « sur le terrain ». En effet, nous avons la crainte que les agents soient « pressés » par les ELD mais cela ne serait que le corollaire de la charge de travail supplémentaire qu'auront à gérer ces mêmes ELD.
- **Intervention SNU** : La dématérialisation est en lien avec le projet « d'ouvertures programmées » des agences, comment les DE auront-ils accès à l'inscription en ligne si les postes en agences ne leur sont pas toujours accessibles ?
- DR : Il y a une réflexion en cours pour que les DE aient un libre accès sécurisé pendant 35 h / semaine. Le SNU suppose une sorte de « sas façon agence bancaire ».
- **Alerte SNU** : La direction n'est pas capable de nous répondre quant à l'obligation de l'AE papier afin liquider le dossier sachant que les DE téléchargeront le document lors de leur inscription. La DR nous indique que la réglementation de l'assurance chômage devrait être assouplie au 1^{er} semestre 2016.
- **Alerte SNU** : Suite à l'inscription, et avant qu'un conseiller référent placement ne soit affecté maximum dans les 15 jours, un conseiller GDD sera en charge du dossier indemnisation. La direction nous confirme que ce conseiller GDD n'apparaîtra pas dans les contacts de l'espace emploi du DE. Le primo DE n'ayant pas de contact « identifié » avant l'entretien de situation, le SNU alerte sur le flux que cela pourrait générer à l'accueil quant aux éventuelles prises en compte ou non de la DAL.

Point 4:Information en vue de consultation sur les modalités de mise en œuvre de l'accord du 19 décembre 2014 relatif à la classification et à la révision de certains articles de la CCN de Pôle emploi:

- ✓ Déclaration commune FO, CGT et **SNU** concernant l'appel du jugement rendu sur la classification.
- ✓ Le **SNU** désapprouve le fait que dans les documents il n'y ait pas eu mention que ces 3 organisations syndicales faisaient appel à la décision.
- ✓ En raison de traitement juridique en cours, le **SNU** n'a pas souhaité plus s'exprimer sur ce point. La DR et la DG connaissent notre position. Ce point finalement a été très vite traité en séance.
- ✓ Cette classification sera mise en place en avril 2016 si la procédure en cours n'aboutit pas.

Point 5:Consultation sur le bilan social:

- ✓ Le **SNU** a demandé une autre information car nous estimons qu'à ce jour nous n'avons pas encore de version définitive. Les documents, concernant ce bilan social, sont arrivés depuis le CE d'avril de façon morcelé et/ou sur table lors des séances. De ce fait, il est difficile d'avoir une vision complète et de travailler sur le fond.

Point 6:Information en vue de consultation sur le rapport des situations comparées 2014:

- ✓ C'est le rapport égalité professionnelle.
- ✓ La secrétaire du CE est le rapporteur de la commission égalité pro. Elle a donc présenté une synthèse des travaux.
- ✓ Il y a une nouveauté dans le rapport : des objectifs de progression pour l'année à venir et des indicateurs associés, dont un est indiqué comme obligatoire sur le document DG – la rémunération – et quatre choisis par la commission avec validation des élus lors de la consultation. Les 4 choisis sont : formation, promotion, condition de travail et articulation entre activité pro et perso.
 - **Intervention SNU** : Pourquoi avez-vous enlevé l'objectif rémunération ?
 - DR : « on » l'a pas choisi à cause de la classification.
 - **Intervention SNU** : On ne comprend pas dans la mesure où ce rapport préconise pour l'année 2015, et il n'y pas de classification qui s'applique en 2015 ?
 - DR : C'est trop compliqué d'extraire des chiffres sur un trimestre sachant qu'avec la nouvelle classification on ne pourra comparer.
 - **Avis SNU** : **Nous remarquons encore une fois que l'égalité homme/femme n'est pas une priorité pour la direction !**

Point 7:Point Ressources Humaines

- Point habituel sur les effectifs, le taux de progression sur le plan de formation, les heures sup, et la délivrance de la note de service sur la rentrée scolaire 2015/16 qui est identique à celle de l'année précédente.

Point 8:/Information sur la marche générale de Pôle emploi Haute-Normandie :

- ✓ Ouverture de la négociation sur l'accord de prorogation des mandats des élus le 24 juin. Seconde réunion prévue courant juillet.
- ✓ Taux de chômage : +2.9% sur un an.
- ✓ Le processus de nomination des conseillers dédiés entreprise est terminé. 74 conseillers ont été choisis. Les animateurs fonctionnels sur Rouen et Le Havre sont Bertrand Lesueur et Stéphanie Traoré. L'animatrice Régionale est Colette Levallet.
 - **Intervention SNU** : Comment se passera l'éclatement des bassins de Rouen et Le Havre sur le volet entreprise et quand ?
 - DR : Les 29 et 30 juin.
 - **Avis SNU** : Nous nous interrogeons sur le « flottement » qu'il y aura en agence pour les collègues planifiés en TT le temps que les équipes dédiés entreprises se mettent en place. En effet, la direction est incapable de nous dire quand ces équipes seront opérationnelles.
- ✓ **Alerte du SNU** : concernant les entretiens physiques que les conseillers affectés au contrôle de la recherche d'emploi auraient à mener : nous passons sur une compétence régionale. **La direction n'apporte pas de réponse quant aux modalités d'organisation !**

Point 9:/Commission des œuvres sociales :

- ✓ Votes majoritaire des élus selon les préconisations de la commission.
- ✓ Consultation sur le partenariat avec l'association des retraités de Pôle emploi.
 - Le CE souhaite permettre aux anciens salariés de Pôle emploi, membre de l'Association des retraités de PE d'accéder sous certaines conditions à une partie des activités mises en œuvre par la Commission « activités Sociales & Culturelles »
 - Résultat du vote : 6 Pour 3 Abstention (dont le SNU) et 2 NPPV
 - **Explication du vote SNU** : Nous tenons à votre disposition l'accord de partenariat. Le SNU s'est abstenu en raison principale qu'il faut **absolument être membre** de l'association afin de pouvoir prétendre aux tarifs préférentiels du CE. Nous avons déjà donné notre position sur le sujet dans la gazette du mois de Mai.

Prochain CE le 23 Juillet 2015.

Votre contact pour ce CE: Myriam Ziati – Dorothée Leclerc

Le SNU Pôle Emploi FSU Haute-Normandie

Imm. Le Floral. 90 avenue de Caen 76100 Rouen

Syndicat.SNU-HNormandie@pole-emploi.fr

<http://www.snutefifsu.fr/regions/snu-pole-emploi-haute-normandie/>

Le Service Public? Une idée d'avenir!